

**Avis n°2014/ 10-03  
relatif au  
suivi de l'école nationale supérieure de mécanique et  
d'aérotechnique de Poitiers (ENSMA)  
pour son accréditation à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet :

*Rapport intermédiaire à mi-parcours demandé lors de la séance plénière du 9 novembre 2010 sur l'organisation et le pilotage pédagogique de la formation en SHES ; le renforcement de l'implication et de la participation des industriels dans la formation (en accompagnement d'une habilitation pour six ans à compter du 1er septembre 2010)*

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9,
- Vu l'avis n°2010/11-02 de la Cti relatif à l'habilitation de l'ENSMA
- Vu le rapport intermédiaire transmis le 26 décembre 2013 par l'école nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique de Poitiers,
- Vu le rapport établi par Jacques SCHWARTZENTRUBER (rapporteur principal) et présenté en réunion plénière de la CTI le 14 octobre 2014,

**La Commission des Titres d'Ingénieur a adopté le présent avis**

Lors du dernier renouvellement périodique, l'école avait vu son habilitation à délivrer le titre d'ingénieur diplômé renouvelée pour 6 ans à compter de la rentrée 2011 ; un rapport intermédiaire à 3 ans était demandé, pour faire le point sur deux recommandations fortes :  
repenser l'organisation et le pilotage pédagogique de la formation en SHES  
renforcer l'implication et la participation des industriels dans la formation

La Cti prend acte de la remise dans les temps du rapport intermédiaire demandé.

Constatant :

- d'une part les progrès réalisés par l'école au travers d'une nouvelle organisation des enseignements de SHES, préparée avec le conseil de perfectionnement, et représentant une hausse conséquente du volume horaire afférent et d'une répartition sur l'ensemble du cursus,
- d'autre part une augmentation significative de la participation des entreprises à la formation sous forme d'enseignements électifs,

**La Cti prend acte du suivi par l'école des recommandations exprimées.**

Elle encourage l'école :

- à poursuivre le renforcement du pilotage des enseignements en SHES par des permanents, l'absence d'enseignant(s) permanent(s) dans le domaine ayant été souligné parmi les points faibles lors du dernier audit ;
- à mettre en place un indicateur de l'exposition des élèves à des intervenants issus des milieux professionnels.

Ces différents points, notamment, seront examinés lors de la prochaine évaluation de l'établissement en vue du renouvellement de son accréditation.

Délibéré en séance plénière à Paris, le 14 octobre 2014

Approuvé en séance plénière à Paris, le 13 novembre 2014

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'L. Mahieu', with a horizontal line drawn through the middle of the letters.

Le président  
Laurent MAHIEU